



Projet d'aménagement stratégique **S CoT du Pays de Ploërmel Cœur de** **Bretagne**

Préambule :

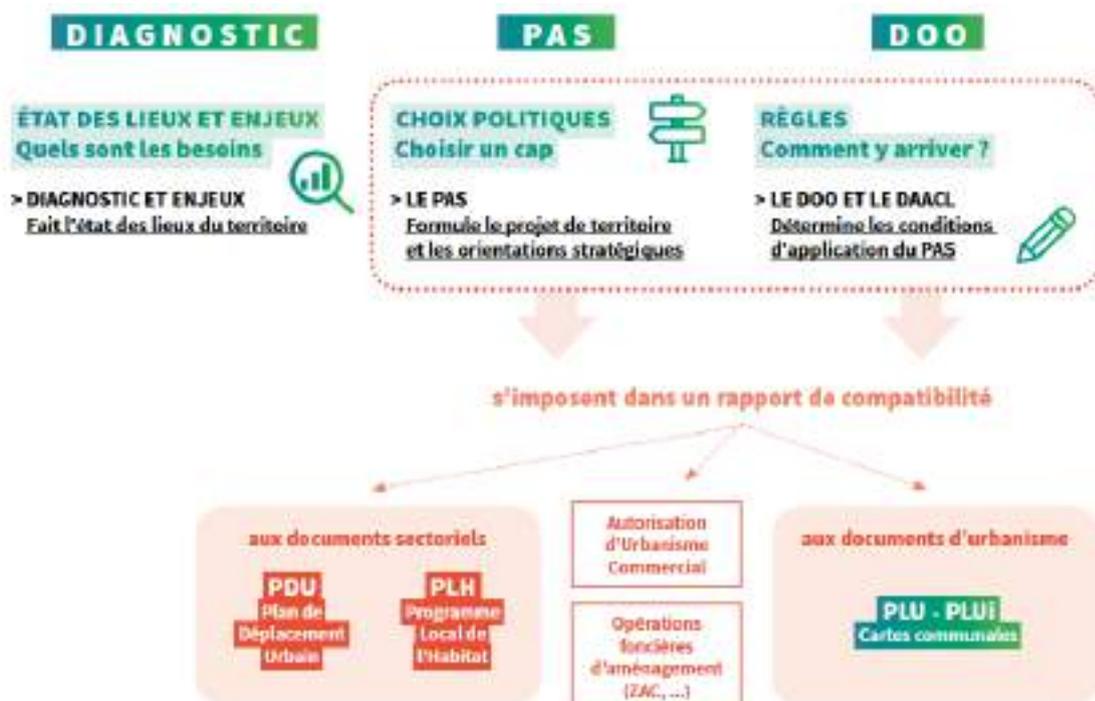
Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS), nouvelle appellation du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables), constitue la clé de voûte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il incarne un projet politique et stratégique à long terme, structurant la vision du territoire à l'horizon 2040. Il vise à préserver les équilibres territoriaux, tout en valorisant la diversité et les atouts des différentes composantes du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. Sa rédaction s'appuie sur :

- Les objectifs fixés dans la délibération de révision du SCoT,
- Les orientations des documents de référence à intégrer (loi Climat et Résilience, SRADDET Bretagne, charte du Parc naturel régional de Brocéliande, etc.),
- Les acquis du SCoT actuellement en vigueur,
- Et surtout, les enjeux révélés par le diagnostic territorial ainsi que les apports issus des démarches de concertation menées localement.

Au fil des trois années qu'a duré la révision du SCoT, de nombreuses rencontres, ateliers participatifs, contributions citoyennes, échanges avec les intercommunalités et travaux menés en commissions et au sein du comité syndical ont permis de faire émerger trois grandes orientations structurantes du PAS, correspondant aux défis spécifiques à relever pour le territoire :

- Accélérer les transitions écologique, énergétique et climatique,
- Assurer un développement équilibré, solidaire et complémentaire entre les polarités urbaines, rurales et littorales
- Améliorer la qualité de vie et le bien-être des habitants dans toutes les dimensions du quotidien

Un premier débat sur le PAS a eu lieu lors du comité syndical du XXX, permettant un premier échange de fond sur le projet. Par la suite, les contributions des intercommunalités, des communes et des partenaires publics associés ont permis d'enrichir et d'affiner le document. Tout au long des années 2022 et 2023, le syndicat mixte a poursuivi ce travail d'approfondissement et de déclinaison, avec pour objectif d'élaborer le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) qui mettra en œuvre concrètement les ambitions portées par le PAS.



Sommaire

Préambule :	3
Sommaire	4
.....	6
Le socle du projet d'aménagement stratégique.....	6
Les acquis du premier SCoT	7
Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent.....	7
• Les enjeux identifiés par les services de l'Etat pour le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne	7
• Les enjeux identifiés dans le cadre du SRADDET Bretagne.....	7
• Les enjeux identifiés par le SCoT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne	8
L'ambition du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne	12
• Les principes d'aménagements portés par Ploërmel Cœur de Bretagne dans le cadre de son SCoT	12
Inscrire le territoire à l'échelle régionale et renforcer les coopérations	13
Réaffirmer l'identité rurale du territoire	13
Capitaliser sur l'histoire du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne	13
Trois orientations pour répondre aux défis des 15 prochaines années.....	14
.....	15
Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et l'attention aux individus	15
1.1 Accompagner les parcours de vie et résidentiels de chacun.....	18
1.2 Consolider le maillage de services à la population	19
Préserver et renforcer un réseau dense de services à la population	19
Encourager le développement d'équipements et de services de proximité dans les centralités,	19
Favoriser le développement de services niveaux supérieurs	19
1.3 Développer et conforter l'offre de formation sur le territoire	21
Développer et conforter l'offre de formations sur le territoire	21
Renforcer la vie étudiante en répondant aux besoins essentiels des étudiants	21
Structurer une offre de formations de proximité adaptée aux attentes des acteurs économiques locaux	21
Aménager et valoriser les campus des métiers pour les rendre plus visibles, attractifs et intégrés dans le tissu économique et social local	21
Soutenir l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat :	21
1.4 Encourager une dynamique démographique équilibrée, répondant à la fois aux besoins de revitalisation des espaces ruraux et au renforcement des pôles urbains.	22
Une perspective démographique réaliste et progressive	22
1.5 Proposer des parcours résidentiels complets	24
Développer une offre d'habitat adaptée à toutes les étapes de la vie :.....	24
S'appuyer sur une stratégie et une politique foncière pour proposer des logements abordables et	

plus proches des centralités :	24
Assurer une meilleure répartition et diversification de l'offre locative, y compris en milieu rural : 24	
Inscrire la réponse aux besoins de logement dans une démarche de sobriété foncière :	24
Inscrire l'objectif de diversité dans les PLH :	24
Permettre d'habiter un logement vertueux	25
1.6 Développer une offre de mobilité répondant au défi de la proximité.....	26
Développer une offre de mobilité répondant au défi de la proximité	26
Soutenir le projet de réouverture de la ligne Rennes-Mauron	26
Articuler urbanisme et mobilités durables	26
Contribuer au développement des modes actifs :	26
.....	27
Axe 2 : Conforter les filières économiques existantes tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités ..	27
2.1 Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises	30
Accueillir, maintenir et développer l'économie productive :	30
Favoriser la mixité des usages :	30
Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises :	30
Intégrer une économie résiliente basé sur un modèle de zones d'activité durable	30
2.2 Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre orientée vers les polarités et les zones existantes requalifiées	31
2.3 Promouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'économie et identité territoriale	32
Promouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'identité territoriale :	32
Protéger et développer des activités agricoles répondant aux besoins alimentaires locaux :	32
Renforcer l'équilibre entre une agriculture orientée vers les marchés nationaux et l'implication dans les circuits courts :	32
2.4 Renforcer l'attractivité touristique du territoire en capitalisant sur la richesse des patrimoines.....	33
Valoriser les patrimoines et le cadre de vie	33
Accompagner le développement de l'offre touristique	33
Renforcer les synergies entre les acteurs touristiques	33
.....	35
Axe 3 : Poursuivre les démarches d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété.....	35
3.1 Poursuivre les démarches de sobriété foncière	38
Privilégier le renouvellement urbain des centres-villes et des centres-bourgs	39
Accompagner les démarches de renaturation :	40
3.2 Préserver et valoriser les paysages comme support de l'identité et de l'attractivité du territoire	41
Préserver la diversité et les grandes unités paysagères du territoire :	41
Rendre lisible le paysage à toutes les échelles :	41

Le socle du projet d'aménagement stratégique

Les acquis du premier SCoT

Depuis sa création, le SCoT et le PETR du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne ont joué un rôle clé dans l'instauration d'un espace de dialogue et de coopération pérenne entre les intercommunalités du territoire. Ce cadre collaboratif a permis de construire une vision partagée de l'aménagement du Pays de Ploërmel à l'horizon 2040, tout en développant des outils pour relever les grands défis sociétaux actuels. Parallèlement à ses missions d'élaboration du SCoT, le PETR a pu :

- Réaliser des études prospectives sur des enjeux cruciaux comme les mobilités ou l'aménagement commercial,
- Sensibiliser les élus aux principaux défis du territoire grâce à des actions ciblées. Les enjeux de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, ainsi que la gestion économe du foncier, sont désormais mieux compris et intégrés dans les documents d'urbanisme locaux.

Le SCoT a également permis d'identifier et de valoriser les complémentarités entre les communes constituant l'armature territoriale, contribuant ainsi à un équilibre et une synergie entre les différents territoires.

La révision du SCoT a été initiée avec l'ambition de renforcer les coopérations et d'assurer une meilleure cohérence des politiques publiques intercommunales, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique, des mobilités, ainsi que des transitions écologiques, énergétique et alimentaire.

Le principal changement depuis l'approbation du précédent SCoT en 2017 réside dans la restructuration intercommunale : le territoire est passé de sept établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à deux. Cette évolution majeure nécessite une nouvelle lecture des complémentarités territoriales et un réajustement des priorités stratégiques, afin d'aligner les ambitions du SCoT avec cette nouvelle organisation.

Synthèse du diagnostic territorial et des enjeux qui s'en dégagent

- Les enjeux identifiés par les services de l'Etat pour le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

Dans le cadre de son porté à connaissance, les services de l'État ont défini 3 enjeux majeurs pour le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne :

1. xxxx

Ces derniers qui font écho aux préoccupations du territoire sont naturellement au cœur du projet d'aménagement stratégique du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

- Les enjeux identifiés dans le cadre du SRADDET Bretagne

De la même manière que les enjeux identifiés par la Région Bretagne dans le cadre du SRADDET :

1. Répondre aux défis globaux que sont le dérèglement climatique, l'épuisement des

ressources et la destruction de la biodiversité,

2. Favoriser un développement économique et social dynamique, permettre le développement de l'emploi, assurer la compétitivité économique, mais sans surconsommer les ressources ou accentuer les déséquilibres territoriaux,
3. Favoriser la cohésion sociale et territoriale alors que sont à l'œuvre les tendances à un renforcement de l'individualisme et à la concentration des activités. Et que fragilise le modèle d'équilibre breton,
4. Réinventer nos modes de faire et nos organisations pour assurer une réelle mobilisation collective à l'heure de la fragilisation de l'action publique et l'émergence de nouveaux acteurs.

- **Les enjeux identifiés par le SCoT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne**

Depuis l'approbation du précédent Schéma de Cohérence Territoriale, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a traversé de nombreuses évolutions, à la fois structurelles et conjoncturelles. Ces dernières années ont été marquées par une succession de crises sanitaires, économiques, énergétiques, climatiques qui ont bouleversé les équilibres territoriaux, révélé certaines vulnérabilités mais aussi accéléré des transformations déjà à l'œuvre.

Parallèlement, le territoire a connu une profonde réorganisation institutionnelle : la fusion des intercommunalités a réduit leur nombre de sept à deux EPCI, renforçant ainsi l'échelle d'intervention intercommunale. Cette évolution a eu pour effet de recomposer les périmètres de coopération et de redéfinir les leviers d'action en matière d'aménagement, de mobilités, de développement économique ou encore de gestion des ressources. Ces transformations appellent une réactualisation du diagnostic territorial, afin d'intégrer :

- les problématiques persistantes ou amplifiées (mobilité contrainte, accès au logement, vieillissement de la population...);
- les dynamiques émergentes (nouveaux usages des espaces, recherche d'un cadre de vie plus apaisé, relocalisation de certaines activités...);
- et les nouveaux enjeux de cohérence et d'équité territoriale, dans un contexte de transition écologique et de sobriété foncière.

La révision du SCoT vise ainsi à poser un nouveau cadre stratégique, capable d'embrasser cette complexité, de renforcer la solidarité entre les territoires, et de dessiner un projet d'avenir partagé à l'échelle du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Trajectoire démographique et sociologique

- **Garantir un développement démographique équilibré** : Favoriser une répartition harmonieuse de la population en soutenant la revitalisation des espaces ruraux tout en renforçant l'attractivité des pôles urbains.
- **Renforcer l'attractivité résidentielle du territoire** : Identifier et mobiliser les leviers pour maintenir et accroître l'attrait du territoire en s'appuyant sur la qualité de vie, la qualité des paysages, les services et l'offre de logements.
- **Attirer et fixer les jeunes actifs** : Mettre en place des actions ciblées (logements accessibles, services adaptés, opportunités professionnelles) pour accueillir et fidéliser une population jeune et active.
- **Favoriser le "bien-vieillir" sur le territoire** : Développer des parcours résidentiels adaptés aux différents âges de la vie, à l'évolution de la composition des ménages (dessalement notamment) et consolider les services de proximité pour accompagner

le vieillissement de la population dans de bonnes conditions.

Trajectoire économique et attractivité du territoire

- **Soutenir les démarches innovantes et durables** : Accompagner les initiatives en faveur des énergies renouvelables (ENR), du réemploi et des circuits courts pour favoriser une économie locale et responsable.
- **Développer un tourisme durable et attractif** : Mettre en œuvre des actions pour renforcer l'attractivité touristique, diversifier l'offre et dépasser le modèle d'un tourisme d'excursion ponctuel.
- **Assurer la pérennité et la transmission des exploitations agricoles** : Identifier et activer les leviers pour maintenir l'activité agricole, faciliter les transmissions et accompagner l'évolution des pratiques.
- **Préserver et renforcer une économie diversifiée et productive** : Soutenir les secteurs industriels, artisanaux et agricoles pour garantir un tissu économique équilibré et résilient.
- **Dynamiser les centres-bourgs et renforcer la centralité** : Encourager la revitalisation des cœurs de ville et de village pour renforcer leur attractivité résidentielle, commerciale et sociale.

Modes de consommation et offre commerciale

- **Consolider le rôle structurant des pôles urbains** comme Ploërmel, Guer, Malestroit, La Gacilly, Josselin ou Mauron, qui concentrent une part importante de l'offre commerciale.
- **Lutter contre le déclin des commerces de proximité** dans les centres-bourgs en renforçant leur attractivité (cadre de vie, stationnement, animation, circuits courts...).
- **Accompagner la requalification des centralités et leur adaptation aux nouveaux modes de consommation.**
- Encadrer l'extension des zones commerciales en périphérie pour éviter un phénomène de **vacance en centre-ville.**
- **Maintenir une offre commerciale de proximité dans les secteurs ruraux**, notamment alimentaires et de services essentiels, en soutenant les commerces multiservices ou itinérants.

Dynamique du logement

- **Développer une offre de logements diversifiée et adaptée aux besoins** : Concevoir des solutions d'habitat répondant aux différentes situations de vie (personnes âgées, jeunes apprentis, hébergement d'urgence, etc.).
- **Anticiper et concevoir le logement de demain** : Imaginer des formes d'habitat innovantes, durables et adaptées aux évolutions démographiques, sociales et environnementales.
- **Accompagner le développement d'habitats transitoires** : Faciliter l'émergence de solutions temporaires pour répondre aux besoins ponctuels ou d'urgence en matière de logement.
- **Favoriser la rénovation du bâti et lutter contre la vacance** : Encourager la réhabilitation des logements existants pour améliorer l'attractivité résidentielle et réduire le nombre de logements vacants.

Accessibilité du territoire et mobilité

- **Développer une offre de transports adaptée à l'échelle du Pays** : Explorer les opportunités de mise en place d'un réseau de transports collectifs structurant à l'échelle du Pays de Plœrmel Cœur de Bretagne (inter-pays) et renforcer l'intermodalité avec les bassins de vie voisins (Vannes, Rennes, Redon, etc.).
- **Améliorer la desserte des communes rurales** : Identifier les leviers pour renforcer les connexions entre les communes, faciliter les déplacements du quotidien et encourager le recours aux mobilités actives (marche, vélo, etc.).
- **Adapter et rendre plus accessibles les liaisons douces** : Développer et sécuriser les itinéraires de mobilité douce tout en facilitant leur usage au quotidien pour tous les publics.
- **Réduire l'autosolisme et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle** : Encourager des solutions de mobilité partagée (covoiturage, transports collectifs) et favoriser des pratiques plus durables, notamment pour les trajets domicile-travail.

Equipements et services

- **Favoriser un accès équitable et de qualité aux services pour tous les habitants** : Veiller à une répartition équilibrée et adaptée des services à la population sur l'ensemble du territoire, en tenant compte des besoins spécifiques liés à l'évolution démographique et aux modes de vie.
- **Renforcer l'offre en matière de culture, de sport, de santé, de social, d'éducation, de mobilités et de numérique**, tout en assurant leur **accessibilité géographique, financière et fonctionnelle**.
- **Soutenir les dynamiques locales** (associatives, citoyennes, partenariales) qui contribuent au maintien du lien social et à la vitalité des centralités et des territoires ruraux.
- **Attirer et maintenir des professionnels de santé sur le territoire** : Mobiliser les leviers du Contrat Local de Santé et d'autres dispositifs pour renforcer l'offre de soins et répondre aux besoins croissants en matière de santé.
- **Assurer un cadre de vie sain et inclusif pour tous les habitants** : Développer des actions en faveur du bien-être (soutien à la santé mentale, accompagnement à la parentalité, hébergement d'urgence) afin de garantir la qualité de vie et l'inclusion sociale.

Fonciers et préservation des sols

- **Une prise de conscience croissante de la nécessité de limiter l'artificialisation des sols** : tous les territoires mènent des actions de densification et de renouvellement dans les centralités, de reconquête des friches et des espaces vacants, ainsi que de rénovation des quartiers d'habitat social. Cependant, l'artificialisation des sols continue : bien que les espaces agricoles soient davantage protégés, les zones périphériques entre l'urbain et l'agricole/naturel restent vulnérables face à l'extension des zones urbaines.
- Pérenniser les démarches en faveur de la sobriété foncière tout en **garantissant, à court, moyen et long terme, des capacités d'accueil adaptées aux besoins des entreprises et des ménages**.

Biodiversité et trame verte et bleue

Paysage et patrimoine

- **Préserver les entités paysagères structurantes** qui façonnent l'identité du territoire (vallées, crêtes, bocage, forêts, lisières urbaines...).
- **Encadrer l'urbanisation en la contenant dans des limites cohérentes**, définies par les infrastructures, les éléments naturels ou les coupures d'urbanisation existantes.
- **Limiter la consommation d'espace en évitant les extensions urbaines diffuses** et en privilégiant des formes compactes et mieux intégrées.
- **Réinterroger les formes urbaines et les implantations pour assurer une meilleure insertion paysagère** des nouvelles constructions.
- **Corriger les effets de banalisation** provoqués par certaines extensions récentes, en revalorisant les interfaces entre bâti, espaces agricoles et naturels.
- **Renforcer la lisibilité des paysages traditionnels** et la qualité des entrées de bourg, souvent affectées par une urbanisation linéaire peu qualifiée.
- **Valoriser les continuités écologiques et les trames végétales** (bocage, haies, ripisylves) comme éléments d'armature paysagère et d'accompagnement du développement urbain.

Adaptation au changement climatique et énergies

•

L'ambition du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

- Les principes d'aménagements portés par Ploërmel Cœur de Bretagne dans le cadre de son SCoT

Principes d'aménagement du territoire dans le cadre du SCoT :

- **Valoriser les complémentarités territoriales dans une approche solidaire et équitable** : Le SCoT reconnaît la diversité des territoires et s'appuie sur leurs spécificités pour organiser le développement. Si l'intercommunalité constitue le cadre de référence, certaines politiques d'aménagement doivent être pensées dans une logique de coopération à une échelle plus large afin de garantir l'équité et la solidarité entre les territoires (mobilité, foncier économique, énergies, alimentation...).
- **Privilégier un développement qualitatif et maîtrisé** : Chaque intercommunalité doit pouvoir se développer selon ses besoins, mais dans le respect d'un cadre commun. Le SCoT encourage des projets bien intégrés et adaptés au territoire, plutôt qu'une croissance excessive, afin de préserver les équilibres et la cohérence d'ensemble.
- **Adapter les objectifs aux spécificités locales et à l'histoire des territoires** : Les exigences de sobriété foncière sont ajustées en fonction des particularités du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. Toute extension urbaine est conditionnée au respect des principes de densification et d'optimisation des espaces définis par le SCoT, garantissant un aménagement durable et raisonné.

Les valeurs portées par le territoire



Au cœur de la Bretagne, le territoire de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage autour de valeurs fortes qui façonnent son identité et guident son développement.

- **Proximité, ancrée dans le quotidien** : À la fois géographique et sociale, la proximité est au cœur de la dynamique territoriale. Ici, les services, les équipements et les opportunités sont accessibles, favorisant un cadre de vie à taille humaine, où chacun peut s'épanouir tout en restant connecté aux grands bassins de vie bretons.
- **Solidarité et attention à l'autre** : Ploërmel Cœur de Bretagne cultive un esprit de bienveillance et de coopération. Que ce soit à travers l'engagement associatif, l'entraide intergénérationnelle ou les initiatives locales, le territoire place l'humain au centre de ses priorités pour garantir une qualité de vie partagée par tous.
- **Diversité territoriale et richesse des modes de vie** : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se distingue par la pluralité de ses paysages et de ses offres de vie. Chacun peut y trouver son équilibre, entre nature, culture, travail et loisirs.
- **Créativité et liberté d'entreprendre** : Terre d'initiatives et d'innovation, Ploërmel Cœur

de Bretagne encourage l'entrepreneuriat et l'expérimentation. Porté par un tissu économique diversifié et une dynamique locale, le territoire offre un cadre propice à l'émergence de nouveaux projets, favorisant un développement audacieux et durable. Ces valeurs constituent le socle sur lequel Ploërmel Cœur de Bretagne construit son avenir, alliant attractivité, convivialité et engagement collectif.

Inscrire le territoire à l'échelle régionale et renforcer les coopérations

Le développement du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne est profondément influencé par sa position stratégique, située à l'intersection de la Métropole de Rennes et des agglomérations de Vannes et de Redon.

1. **Renforcer les axes de mobilités majeures du territoire :** consolider les principaux axes de migration pendulaire et de développement économique du territoire
2. **Favoriser l'articulation des offres de transports et la continuité des réseaux :** En cohérence avec la diversité des pratiques de mobilités existantes, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'attachera prioritairement à :
 - Développer des solutions de rabattement vers les bassins d'emplois limitrophes),
 - Eviter les ruptures de charges entre les différentes solutions de mobilités existantes sur le territoire,
 - Renforcer les mobilités et les déplacements au sein du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et éviter les ruptures de charges entre les solutions de mobilité développée par Ploërmel Communauté et la Communauté de communes de l'Oust à Brocéliande,
 - Faciliter le déploiement du covoiturage, notamment pour les déplacements vers les pôles d'emploi.
3. **Renforcer les complémentarités** entre le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne et les territoires voisins,
4. **Développer et proposer un projet de vie, complémentaire et différencié par rapport au territoire métropolitain.**

Réaffirmer l'identité rurale du territoire

L'identité rurale du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne repose sur ses paysages préservés, son agriculture traditionnelle et son riche patrimoine culturel. Entre bocages, forêts et villages de caractère, le territoire valorise ses savoir-faire locaux et ses traditions bretonnes. Fort d'un tissu social basé sur la proximité et la solidarité, il combine respect de l'environnement et ouverture vers l'avenir, tout en renforçant ses liens avec les territoires voisins.

1. L'attractivité résidentielle du territoire de Ploërmel Cœur de Bretagne repose aujourd'hui sur la capacité du territoire à **proposer une diversité de formes urbaines et de mode de vie.**
2. **Un équilibre fragile entre les différentes fonctions de la campagne qui a vocation à être préserver :** Ressources (agricoles), cadre de vie (habitat) nature (préservation de la biodiversité),
3. **Maintenir et accompagner le renouvellement de l'agriculture sur le territoire**

Capitaliser sur l'histoire du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne

Pour définir sa trajectoire de développement et d'aménagement, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'appuiera sur son héritage, à la fois récent et historique :

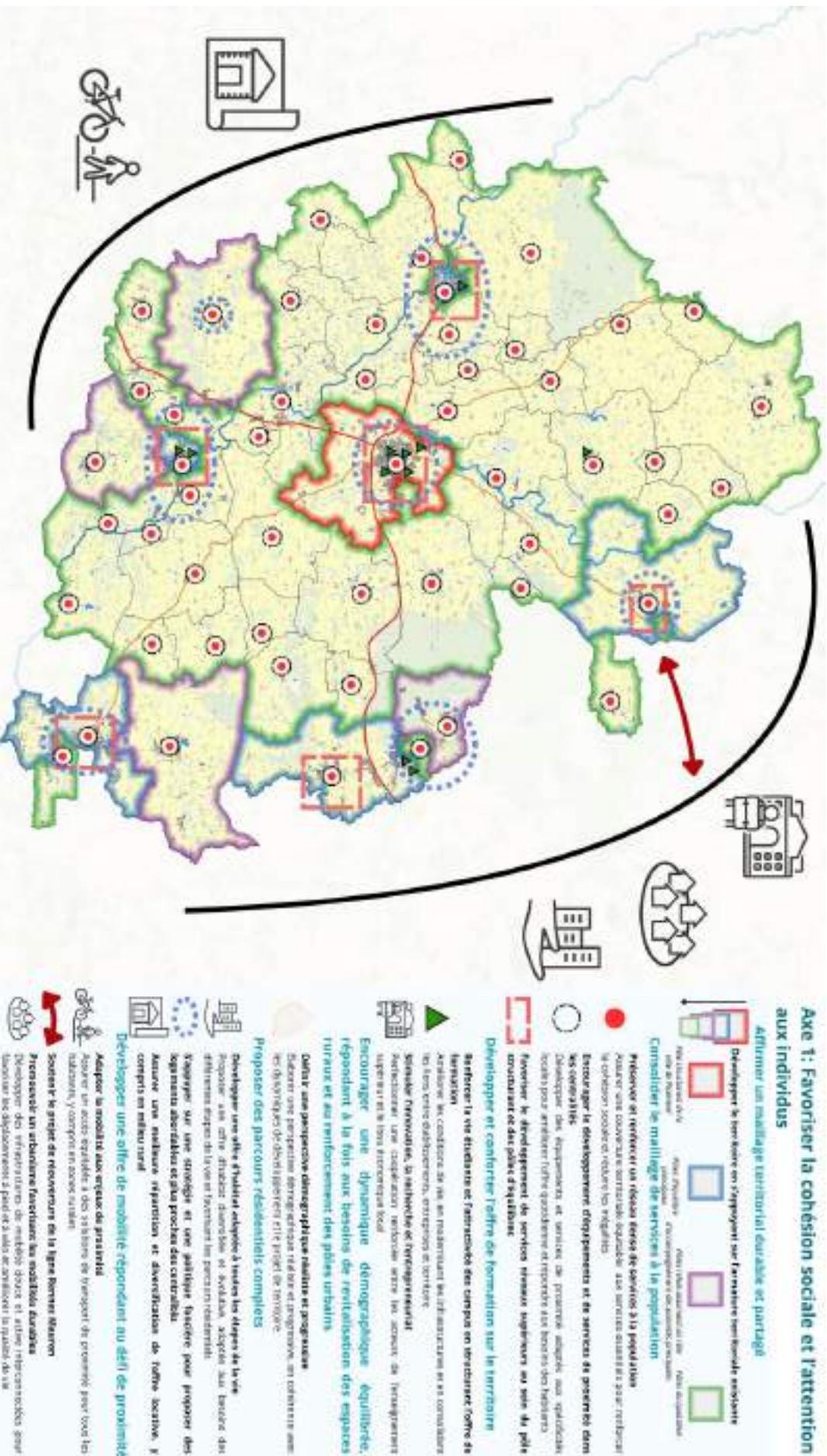
- **Le Pays de Porhoët** possède une histoire ancienne qui place l'ensemble du territoire en tant que lisière naturelle entre la forêt de Brocéliande et l'Argoët (Outre-forêt).
- **Un territoire innovant ancré dans ses filières stratégiques** : Le dynamisme économique du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'appuie sur un tissu industriel solide, notamment dans l'agroalimentaire, ainsi que sur une agriculture performante et résiliente. Ces secteurs, profondément enracinés dans le territoire, témoignent d'un savoir-faire local reconnu, mais aussi d'une forte capacité d'innovation et d'adaptation face aux mutations économiques et sociétales.
Le territoire fait le pari de ces filières robustes et emblématiques pour construire un projet d'aménagement ambitieux, conciliant développement économique durable, valorisation des ressources locales et affirmation d'une identité territoriale forte. En misant sur l'innovation au sein de ses activités historiques, le Pays affirme sa volonté de rester un territoire attractif, agile et tourné vers l'avenir.
- **Le territoire du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se distingue par ses valeurs profondément ancrées de convivialité et d'accueil.** Celles-ci se manifestent notamment à travers une dynamique associative foisonnante, ainsi qu'une vitalité culturelle et sportive remarquable, qui renforcent le lien social et participent au rayonnement du territoire.

Trois orientations pour répondre aux défis des 15 prochaines années

Le projet de territoire du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'articule autour de plusieurs axes stratégiques visant à assurer son développement harmonieux et durable :

1. **Favoriser la cohésion sociale et l'attention aux individus**, afin de bâtir une société solidaire et inclusive, où chaque individu trouve sa place et bénéficie d'un environnement favorable à son épanouissement personnel et collectif. Cela implique une attention particulière aux besoins des populations locales, la création de liens sociaux forts, ainsi qu'un soutien constant aux plus vulnérables.
2. **Conforter les filières économiques existantes tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités** afin de renforcer la dynamique économique locale. Ce volet inclut le soutien aux secteurs traditionnels comme l'agriculture, l'artisanat, et le tourisme, tout en encourageant l'innovation, la diversification des activités économiques, et l'accompagnement des entreprises vers des modèles plus durables et résilients. Il s'agit de garantir la pérennité de l'économie locale tout en attirant de nouveaux investisseurs et créateurs d'entreprises.
3. **Poursuivre les démarches d'adaptation aux changements climatiques**, en intégrant pleinement les enjeux environnementaux dans les projets de développement du territoire. Cela comprend la mise en place de solutions concrètes pour réduire l'empreinte écologique, renforcer la résilience face aux événements climatiques extrêmes, et promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Cette démarche vise à garantir un cadre de vie agréable et sûr pour les générations futures tout en préservant les équilibres écologiques du territoire.
Ces axes sont complémentaires et visent à construire un territoire durable, résilient et prospère, où l'humain et l'environnement sont au cœur des préoccupations.

Axe 1 : Favoriser la cohésion sociale et l'attention aux individus



Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite mettre en place une stratégie d'aménagement du territoire qui favorise la cohésion sociale, l'inclusion et l'accessibilité à tous les aspects de la vie quotidienne. Dans ce cadre, plusieurs actions clés sont envisagées pour renforcer la qualité de vie et permettre à chacun de s'épanouir pleinement, tout en prenant en compte les défis actuels et futurs du territoire.

Les actions suivantes seront prioritaires :

- **Accompagner les parcours de vie et résidentiels de chacun**, en offrant des solutions adaptées aux besoins de logement et aux différentes étapes de la vie des habitants, afin que chacun puisse se projeter sur le long terme dans un environnement favorable à son épanouissement.
- **Proposer des parcours résidentiels complets**, en permettant aux habitants d'évoluer dans leur cadre de vie en fonction de leurs besoins, de la première installation à des solutions adaptées au vieillissement, avec une offre diversifiée de logements et de services à chaque étape de la vie.
- **Consolider le maillage de services à la population**, en veillant à une couverture équitable des services essentiels sur l'ensemble du territoire. L'objectif est de répondre aux besoins quotidiens des habitants dans un rayon proche, tout en facilitant l'accès à des services plus spécialisés.
- **Développer et conforter l'offre de formation sur le territoire**, en soutenant l'accès à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur (post-bac), afin de permettre à chacun de se former, d'acquérir de nouvelles compétences et de s'adapter aux évolutions économiques et sociales du territoire.
- **Développer une offre de mobilité répondant au défi de la proximité**, en améliorant les moyens de transport disponibles sur le territoire pour faciliter les déplacements quotidiens, réduire la dépendance à la voiture individuelle et favoriser la mobilité durable.

Ces actions visent à créer un territoire où la proximité, l'accessibilité et la solidarité sont au cœur des préoccupations, en garantissant à chaque habitant un cadre de vie qui respecte ses besoins et ses aspirations, tout en répondant aux défis démographiques, environnementaux et économiques actuels.

1.1 Accompagner les parcours de vie et résidentiels de chacun

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite inscrire l'inclusion comme un élément central de son identité territoriale, en s'assurant que chaque habitant, quel que soit son parcours de vie, puisse trouver les ressources et les opportunités nécessaires à son épanouissement. Cette volonté se traduit par un engagement à accompagner chaque parcours résidentiel et de vie, en mobilisant l'ensemble des leviers disponibles pour garantir une accessibilité équitable aux services et une offre diversifiée de soutien

Les actions prioritaires pour atteindre cet objectif incluent :

Les services de petite enfance, afin de garantir un accueil de qualité pour les jeunes enfants et soutenir les familles dans l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle. Il s'agit de développer une offre adaptée aux besoins des parents et des enfants, dans un cadre bienveillant et propice au développement de l'enfant.

L'accès à la santé, en assurant une couverture médicale de proximité pour tous, avec des équipements et services adaptés aux besoins de la population, particulièrement dans les zones rurales. Cette approche vise à réduire les inégalités d'accès aux soins et à favoriser un suivi de santé de qualité tout au long de la vie.

Les activités culturelles et sportives, en favorisant l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les âges. Ces activités contribuent à l'épanouissement personnel, au bien-être, à la création de liens sociaux et à la cohésion de la communauté. Elles sont aussi un levier de dynamisation locale et d'attractivité du territoire.

La vitalité associative, en soutenant et en développant le tissu associatif local, qui joue un rôle essentiel dans la vie sociale du territoire. Les associations sont des lieux de rencontre, d'engagement et de solidarité, et elles participent activement à l'inclusion sociale en répondant à des besoins diversifiés, qu'ils soient sociaux, culturels, éducatifs ou environnementaux.

L'emploi et l'insertion professionnelle, en mettant en place des actions concrètes pour favoriser l'accès à l'emploi pour tous, notamment par des dispositifs d'insertion, des formations adaptées, et un accompagnement ciblé pour les personnes éloignées du marché du travail. L'objectif est de permettre à chaque habitant d'accéder à un emploi durable et valorisant, dans un environnement économique en constante évolution.

En mobilisant ces leviers, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage à faire de l'inclusion un principe clé de son développement, en s'assurant que chaque personne, quel que soit son âge, son statut ou ses besoins, puisse trouver une place dans la société et contribuer à la dynamique du territoire. Ce modèle inclusif repose sur une approche globale qui lie le bien-être individuel au collectif, pour construire un avenir commun où chacun peut évoluer et s'épanouir pleinement.

1.2 Consolider le maillage de services à la population

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite mettre la proximité au cœur de son aménagement en veillant à maintenir un réseau dense et accessible de services à la population. Cette démarche repose sur la volonté de garantir à chaque habitant l'accès aux ressources essentielles dans son environnement immédiat, tout en renforçant l'esprit de solidarité et d'inclusion à travers une politique d'« aller-vers » qui permet à chacun de se sentir soutenu dans ses démarches quotidiennes.

Les actions prioritaires pour mettre en œuvre cette vision sont les suivantes :

Préserver et renforcer un réseau dense de services à la population, en s'assurant que l'ensemble des habitants, quelle que soit leur localisation, aient un accès facile aux services tels que la santé, l'éducation, la culture ou les services sociaux. L'objectif est de garantir une couverture territoriale équitable, qui favorise la cohésion sociale et la réduction des inégalités, en évitant les zones de rupture ou d'isolement.

Encourager le développement d'équipements et de services de proximité dans les centralités, afin de mieux répondre aux besoins des habitants, selon les spécificités locales. L'enjeu est d'améliorer progressivement l'offre disponible dans les villes, bourgs et villages, en facilitant l'accès à des services du quotidien — qu'il s'agisse de commerces, de démarches administratives, de lieux de sociabilité ou d'activités de loisirs.

Favoriser le développement de services niveaux supérieurs au sein du pôle structurant et des pôles d'équilibres, en renforçant le rôle de ces espaces centraux comme moteurs de l'activité économique et sociale. Le développement de services et d'équipements à ces niveaux permettra de mieux structurer le territoire, de renforcer son attractivité, et de créer des synergies entre les différents pôles pour favoriser un équilibre harmonieux entre urbanisation, développement économique et qualité de vie.

Ces actions viseront à renforcer la proximité sur tout le territoire, en assurant un équilibre entre les centralités et les zones rurales, tout en garantissant à chaque habitant l'accès aux services essentiels dans un environnement dynamique, solidaire et inclusif. La mise en place de ce réseau de proximité, couplée à une mobilité optimisée, permettra de répondre aux besoins des citoyens tout en contribuant à la durabilité et à l'attractivité du territoire.

Définition des niveaux d'accessibilités aux services :

Niveau de service	Exemples de services	Temps d'accès acceptable	Fonction du pôle
Services de proximité	École élémentaire, médecin généraliste, boulangerie, coiffeur, épicerie, café, etc.	10 minutes	Répondre aux besoins du quotidien à l'échelle des bourgs et villages
Services intermédiaires	Collège, supermarché, dentiste, équipements spécialisés, gendarmerie, librairie, etc.	20 minutes	Compléter l'offre de proximité, apporter une diversité de services courants
Services de centralité	Hôpital, lycée, gare, cinéma, formation sup, Pôle emploi, hypermarché, piscine, etc.	30 minutes	Accès aux services structurants et spécialisés à l'échelle des villes moyennes
Services métropolitains	Gare TGV, université complète, CHU, grandes salles de spectacle, justice, préfecture	60 minutes	Accès aux fonctions métropolitaines pour les services de niveau national ou régional

Clés de lecture

- Chaque niveau de service s'appuie sur un **panier de services représentatifs**.
- L'offre est évaluée à travers **l'Indicateur de Présence de Services (IPS)**.
- La structuration territoriale s'appuie sur la **notion de pôles de services**.

1.3 Développer et conforter l'offre de formation sur le territoire

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne bénéficie d'une diversité croissante de formations, offrant un potentiel important pour le développement de filières adaptées aux enjeux locaux et nationaux. Le SCoT a pour objectif de renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur (post-bac) en valorisant les établissements existants, le campus des Métiers de Ploërmel, ainsi que les formations qui mettent en valeur les atouts du territoire, notamment dans des secteurs stratégiques comme l'industrie, le numérique, la santé et l'agriculture.

Pour soutenir cette dynamique et répondre aux besoins des étudiants et du tissu économique local, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en place plusieurs actions stratégiques :

Développer et conforter l'offre de formations sur le territoire : L'objectif est d'enrichir et diversifier les formations offertes sur le territoire pour répondre aux besoins croissants en compétences, en particulier dans les secteurs porteurs tels que l'industrie, l'agriculture et le numérique.

Renforcer la vie étudiante en répondant aux besoins essentiels des étudiants : Il s'agira de mettre en place des solutions adaptées aux étudiants, telles que des logements abordables, des solutions de mobilité, des espaces de restauration, ainsi que des activités culturelles et sportives, afin d'améliorer leur quotidien et favoriser leur installation durable sur le territoire.

Structurer une offre de formations de proximité adaptée aux attentes des acteurs économiques locaux : En concertation avec les entreprises locales, le territoire visera à proposer des formations spécifiques qui correspondent aux besoins des secteurs industriels et agricoles, afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et renforcer les compétences locales.

Aménager et valoriser les campus des métiers pour les rendre plus visibles, attractifs et intégrés dans le tissu économique et social local : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne investira dans la modernisation et la visibilité du campus des métiers de Ploërmel et de l'offre de formation de Guer, en les rendant plus accessibles et en créant des liens forts avec le tissu économique et social local pour renforcer l'attractivité et la coopération entre les étudiants et les entreprises du territoire.

Soutenir l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat : Le territoire encouragera les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises locales pour stimuler l'innovation, la recherche et l'entrepreneuriat.

Ces priorités permettront de dynamiser l'offre de formation sur le territoire, favorisant l'accès à des parcours adaptés et de qualité, sans avoir à se former ailleurs et risquer de ne pas revenir. Cela contribuera à attirer davantage d'étudiants et de jeunes talents, tout en renforçant la compétitivité économique du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, en particulier dans ses filières stratégiques, et en créant un écosystème attractif et durable pour la formation locale.

1.4 Encourager une dynamique démographique équilibrée, répondant à la fois aux besoins de revitalisation des espaces ruraux et au renforcement des pôles urbains.

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite préserver un équilibre territorial en veillant à une répartition harmonieuse des dynamiques démographiques et des fonctions économiques sur l'ensemble de son territoire. En tenant compte des axes structurants comme la RN24 et la RN166, ainsi que des travaux engagés sur la RN164, l'objectif est de maintenir une attractivité sur toutes les parties du territoire, tout en évitant les phénomènes de polarisation excessive. Ces travaux sur la RN164 visent à améliorer les connexions et l'accessibilité, renforçant ainsi le développement du nord du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. L'idée est de renforcer les pôles urbains et les centralités, tout en revitalisant les espaces ruraux, afin d'éviter une concentration trop marquée des populations et des activités sur certains secteurs, et de favoriser un développement harmonieux de l'ensemble du territoire.

Cette volonté de maintenir des équilibres territoriaux repose sur une approche réfléchie de l'aménagement, où l'accueil des nouvelles populations et le développement des infrastructures se feront de manière coordonnée, en harmonie avec les capacités d'accueil existantes, comme les logements, les équipements et les services. Il s'agit de garantir que chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural, puisse bénéficier des opportunités de développement sans déséquilibrer l'ensemble.

Ainsi, le projet d'aménagement du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne inclut des actions pour favoriser la cohésion entre les différentes zones, en répondant aux besoins spécifiques de chaque secteur tout en préservant les espaces naturels et agricoles, les paysages et le cadre de vie, essentiels à la qualité de vie. Cela implique également d'assurer une accessibilité à des services de proximité pour tous les habitants, ainsi qu'une mobilité fluide entre les différentes centralités et zones d'emploi, contribuant à une meilleure intégration des territoires dans un projet global de développement.

Cette approche vise à garantir que, tout en accueillant une population croissante, le territoire maintienne ses équilibres socio-économiques et environnementaux, et que chaque zone puisse se développer de manière durable et équitable.

Une perspective démographique réaliste et progressive

En cohérence avec les dynamiques de développement en cours, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a élaboré, dans le cadre de son projet de territoire, une perspective démographique réaliste et progressive pour l'horizon 2040. Cette perspective estime une croissance démographique de +0,4 % par an entre 2021 et 2030, puis de +0,5 % entre 2030 et 2040, soit un gain de 7 656 habitants sur la période. Cela correspond à une augmentation moyenne de 330 habitants par an entre 2021 et 2030, et de 430 habitants annuels sur la décennie suivante.

Cette trajectoire, qui marque une inflexion avec les dynamiques des années passées, s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les tensions croissantes sur le parc de logements dans les métropoles voisines de Rennes et de Vannes créent un besoin accru de nouvelles solutions d'habitat dans le Pays de Ploërmel, incitant ainsi de nombreuses personnes à chercher des alternatives résidentielles sur ce territoire. En parallèle, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite renforcer la mobilité vers ces grands pôles urbains, afin de favoriser les échanges économiques, sociaux et professionnels entre ces territoires. Cependant, les entreprises du Pays

de Ploërmel Cœur de Bretagne rencontrent déjà des difficultés importantes pour recruter et renouveler les départs en retraite, notamment en raison d'un déficit de logements adaptés à la demande locale. Ce manque de logements attractifs et accessibles constitue un frein au développement économique et à l'attractivité du territoire, rendant difficile l'installation de nouvelles familles et la fidélisation de la main-d'œuvre. Il est donc impératif de trouver des solutions adaptées en matière de logement pour soutenir la croissance économique et répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée dans les entreprises locales.

Cette dynamique démographique est également motivée par le besoin de diversifier l'offre de logements et de répondre à des demandes actuellement insatisfaites. Une partie de cette dynamique répond à l'impératif d'accompagner le renouvellement de la population active, en particulier avec l'approche du départ à la retraite d'environ 11 000 habitants d'ici 2040. Ce renouvellement est crucial pour maintenir la vitalité économique et sociale du territoire.

Enfin, cette stratégie démographique s'inscrit également dans la volonté du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne d'attirer et de retenir les jeunes actifs. Le développement de l'offre de formations supérieure sur le territoire, en lien avec les besoins du marché de l'emploi local, est un levier essentiel pour attirer cette population et pour soutenir son dynamisme économique à long terme. En mettant l'accent sur l'attractivité résidentielle et professionnelle, le territoire entend ainsi favoriser un équilibre démographique durable, tout en répondant aux enjeux de développement économique, social et environnemental.

1.5 Proposer des parcours résidentiels complets

La diversification de l'offre en logement est difficile à mettre en œuvre et ce malgré le développement de politiques locales de l'habitat. Les politiques nationales et le marché immobilier spécialisent l'accueil résidentiel des territoires. Les besoins ne sont ainsi pas toujours satisfaits sur certains segments tels que petits logements locatifs en milieu périurbain et rural pour jeunes et seniors et les logements adaptés aux enjeux de vieillissement de la population.

Le SCoT a pour objectif d'améliorer l'attractivité résidentielle par une meilleure prise en compte de la diversité des besoins et des publics dans un contexte de spécialisation géographique de l'accueil des ménages. Il s'agit de pouvoir faciliter les parcours résidentiels des habitants à chaque âge de la vie, et de répondre à la diversité de leurs besoins, à la fois en termes de types d'habitat (individuel, collectif, intermédiaire), de statuts (accession, location), de typologies des logements (accueil des familles ou encore des personnes vieillissantes), de formes urbaines et de localisations.

Cette volonté se déclinera de la manière suivante :

Développer une offre d'habitat adaptée à toutes les étapes de la vie : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne doit offrir une réponse diversifiée aux besoins de logement, tenant compte des différentes étapes de la vie. Il est essentiel de proposer des logements adaptés aux jeunes ménages, aux familles, ainsi qu'aux seniors, en intégrant des solutions variées qui favorisent l'évolution des parcours résidentiels au fil du temps. Cela inclut des logements plus petits et accessibles pour les seniors, des logements familiaux pour les jeunes ménages, ainsi que des offres spécifiques pour les personnes en situation de décohabitation.

S'appuyer sur une stratégie et une politique foncière pour proposer des logements abordables et plus proches des centralités : Afin de répondre aux besoins de la population tout en préservant l'équilibre du territoire, il est nécessaire de développer une politique foncière cohérente. Celle-ci devra permettre la construction de logements abordables, idéalement localisés à proximité des centralités. Cela facilitera l'accès aux services et réduira les besoins de déplacements motorisés, contribuant ainsi à la dynamique d'un territoire plus attractif et durable.

Assurer une meilleure répartition et diversification de l'offre locative, y compris en milieu rural : Une diversification de l'offre locative est indispensable pour répondre aux besoins spécifiques des différentes populations, notamment en milieu rural. Il est nécessaire de promouvoir des petits logements locatifs accessibles, tout en veillant à équilibrer l'offre dans les territoires urbains et ruraux. Cela permettra de garantir que chaque territoire, qu'il soit urbain ou rural, dispose de solutions adaptées à ses habitants, qu'il s'agisse de jeunes actifs, de familles ou de seniors.

Inscrire la réponse aux besoins de logement dans une démarche de sobriété foncière : Le développement de nouveaux logements devra se faire dans le respect de la sobriété foncière. Cela implique de privilégier la densification et la rénovation des espaces urbains déjà construits, plutôt que de consommer de nouvelles surfaces agricoles ou naturelles. Une gestion optimisée du foncier permettra ainsi de limiter l'artificialisation des sols, tout en répondant aux besoins croissants de logements.

Inscrire l'objectif de diversité dans les PLH : Enfin, l'objectif de diversité des types de logements devra être inscrit dans les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH). Il s'agira de prévoir une offre variée, tant en termes de typologie de logements que de statut d'occupation

(location, accession, intermédiation), afin de répondre de manière précise aux besoins de tous les segments de la population et garantir une mixité sociale et territoriale.

Permettre d'habiter un logement vertueux par une politique qui œuvre pour la rénovation énergétique des bâtis existants et la performance énergétique des nouvelles constructions. Il s'agira de favoriser l'éco-construction dans les opérations d'habitat, de façon à limiter l'empreinte écologique des futurs logements.

Ainsi, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage à répondre aux défis démographiques et sociaux actuels, en garantissant une offre de logement équilibrée, accessible et adaptée aux besoins de chaque habitant, tout en préservant son cadre de vie et son environnement.

1.6 Développer une offre de mobilité répondant au défi de la proximité

En cohérence avec la diversité des pratiques de mobilités existantes, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'attachera prioritairement à :

- Développer des solutions de rabattement vers les offres de transports collectifs existants,
- Éviter les ruptures de charges entre les différentes solutions de mobilités existantes sur le territoire,
- Faciliter le déploiement du covoiturage, notamment pour les déplacements vers les pôles d'emploi,
- S'appuyer sur le réseau de mobilité douce comme un nouvel appui de renfort des continuités écologiques ordinaires du territoire.

Pour répondre aux enjeux de mobilité, d'accessibilité et de développement durable, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en œuvre plusieurs actions stratégiques :

Développer une offre de mobilité répondant au défi de la proximité : L'objectif est de garantir que tous les habitants, y compris ceux des zones rurales, aient accès à des solutions de transport de proximité, facilitant leurs déplacements vers les services de base, les commerces, les établissements scolaires et les équipements publics.

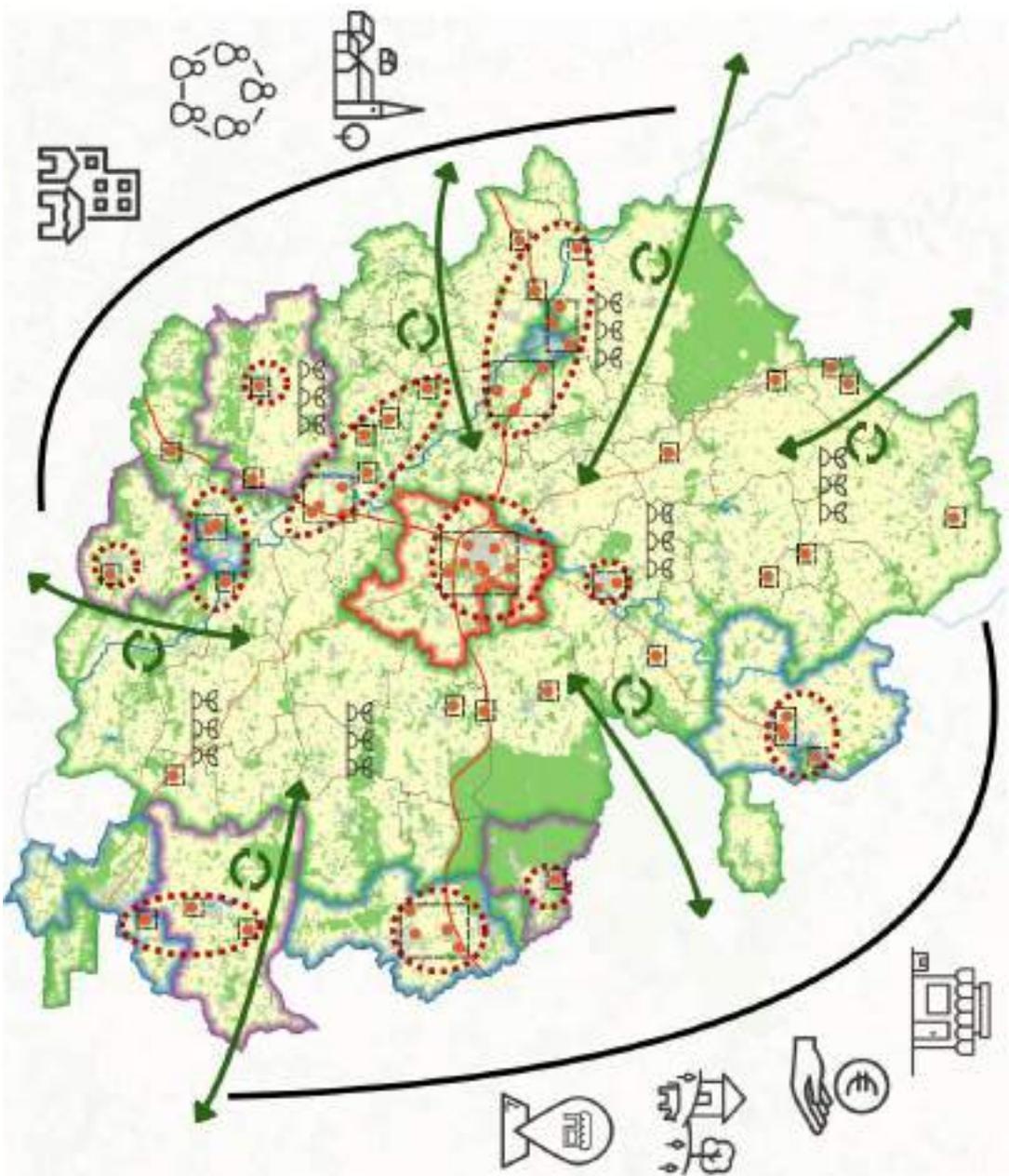
Soutenir le projet de réouverture de la ligne Rennes-Mauron : Cette initiative permettra de renforcer les connexions ferroviaires entre le territoire et Rennes, favorisant ainsi la mobilité durable et offrant une alternative aux déplacements motorisés, tout en contribuant à l'attractivité économique et touristique de la région.

Articuler urbanisme et mobilités durables : Dans le cadre des projets d'aménagement urbain, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne veillera à intégrer des solutions de mobilité douce et active (marche, vélo), en créant des infrastructures adaptées pour encourager les déplacements non motorisés, réduire la congestion et améliorer la qualité de vie.

Contribuer au développement des modes actifs : Le territoire développera un réseau structurant pour la marche et le vélo, afin de sécuriser les déplacements à pied et à vélo, notamment autour des trajets domicile-loisirs et domicile-commerce, où les modes actifs présentent le plus fort potentiel de développement. Des itinéraires sécurisés seront aménagés en veillant à assurer la continuité des réseaux cyclables, y compris en lien avec les territoires voisins, pour favoriser une mobilité fluide et interconnectée. En revanche, la place de la voiture dans les déplacements domicile-travail devrait peu évoluer, compte tenu de la configuration territoriale et des distances à parcourir.

Ces actions visent à offrir une mobilité plus durable, plus accessible et plus intégrée au quotidien des habitants du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne.

Axe 2 : Conforter les filières économiques existantes tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités



Axe 2 : Conforter les filières économiques tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités

Développer la territoire en appuyant sur l'existant tout en soutenant l'émergence de nouvelles activités

- Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises**
Accueillir, maintenir et développer l'économie productive
Soutenir l'économie productive en valorisant, de façon adaptée, son potentiel, ses atouts et en renforçant les supports et l'équipement des lieux
- Favoriser la mixité des usages**
Encourager la mixité des activités en encourageant des zones où l'habitat, l'économie, les services et les résidences (cohabitation) favorisent l'entrepreneuriat.
- Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises**
Organiser l'accueil des entreprises en assurant une répartition équilibrée des activités économiques et en renforçant la capacité d'accueil des zones.
- Intégrer une économie résiliente en observant les zones d'excellence territoriales**
Soutenir les résilients et observer les zones d'excellence territoriales.
- Accompagner la transition du modèle commercial vers une offre centrée sur les producteurs et les zones rurales**
Structurer la stratégie de production du commerce au cœur de ville au plus près des habitants
Renforcer le commerce de proximité en créant des points de vente de proximité et de village
- Maintenir le développement du commerce en périphérie en recherchant une complémentarité avec les centralités et le renouvellement urbain tout en analysant l'évolution des services fournis de commerce**
Intégrer une stratégie territoriale de complémentarité des services et d'accompagnement géographique (GAP)
- Encourager la transformation des services territoriaux pépinières vers un modèle vertueux, opérant le fond et en renforçant l'offre des services de ville**
Prémouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'économie de l'identité territoriale
Prémouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'identité territoriale
- Attirer et développer des activités agricoles regardant aux besoins alimentaires locaux**
Renforcer l'équilibre entre une agriculture orientée vers les marchés nationaux et l'implémentation dans les circuits courts
- Renforcer l'attractivité touristique du territoire en capitalisant sur la richesse des patrimoines**
Valoriser les patrimoines naturels et le cadre de vie
Valoriser les patrimoines naturels et le cadre de vie touristique et la qualité de vie du territoire
- Accompagner le développement de l'artisanat**
Qualifier une offre artisanale diversifiée et de qualité, valoriser le patrimoine, les lieux de production et l'implémentation des artisans
- Renforcer les synergies entre les acteurs touristiques**
Coopérer les synergies entre acteurs touristiques afin de proposer une offre stable et complémentaire

Le tissu économique du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne a démontré une résilience remarquable ces dernières années. Cette capacité à s'adapter et à surmonter les défis économiques repose sur une base historique solide, l'émergence de nouvelles filières comme la santé et les biotechnologies, ainsi qu'un secteur artisanal diversifié. La stratégie d'aménagement économique promue par le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne vise à consolider l'implantation des emplois et des activités en lien avec l'évolution démographique et l'accessibilité du territoire. Elle se fixe plusieurs objectifs :

- Accueillir, maintenir et développer l'économie productive sur le territoire, en privilégiant des sites dédiés tout en confortant les sites existants, afin de limiter les nuisances induites par ces activités et favoriser leur accessibilité pour réduire les impacts de leurs flux de transit.
- Favoriser la mixité des secteurs d'activités en identifiant des zones où les fonctions économiques peuvent coexister harmonieusement avec d'autres fonctions urbaines ou résidentielles.

Dans le cadre de sa stratégie de développement économique, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se fixe également les objectifs suivants :

- Consolider l'agriculture et l'alimentation comme des piliers essentiels de l'économie locale,
- Renforcer les filières industrielles emblématiques du territoire, telles que l'agroalimentaire, et conforter l'industrialisation engagée sur le territoire,
- Soutenir la filière artisanale et du bâtiment,
- Encourager le développement de l'économie de proximité, au service des habitants et des entreprises locales.

Au-delà de ce soutien, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite accompagner la structuration des filières en facilitant l'implantation d'activités connexes ainsi que des centres de recherche et développement.

Parallèlement, le territoire ambitionne de soutenir le développement des filières suivantes :

- L'économie circulaire,
- L'économie verte,
- L'industrie culturelle, créative et numérique,
- L'économie touristique.

2.1 Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises

Dans un contexte où le territoire du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne cherche à se positionner comme un acteur économique de taille tout en répondant aux enjeux de mobilité, d'environnement et de développement durable, il est primordial de soutenir l'implantation et la croissance des activités économiques sur le long terme. Le territoire doit être en capacité d'accueillir de nouvelles entreprises tout en confortant les structures existantes, dans une logique de développement cohérent et équilibré avec ses dynamiques démographiques. Ce développement ne doit pas se faire au détriment de la qualité de vie des habitants, mais au contraire en respectant une logique de complémentarité fonctionnelle entre les espaces économiques, résidentiels et naturels.

Pour répondre aux enjeux de développement et d'aménagement économique, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en œuvre plusieurs actions stratégiques :

Accueillir, maintenir et développer l'économie productive : En consolidant l'implantation des activités économiques, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'efforcera de limiter les nuisances et d'optimiser l'accessibilité des zones industrielles afin de réduire les impacts liés aux flux de transit, tout en favorisant un développement économique durable.

Favoriser la mixité des usages : Le territoire encouragera la compatibilité des activités économiques avec d'autres fonctions urbaines ou résidentielles. Cela permettra de renforcer la diversité fonctionnelle et de promouvoir un développement harmonieux des espaces, tout en répondant aux besoins variés des habitants et des entreprises locales.

Accompagner l'évolution de l'offre d'accueil des entreprises : En veillant à une répartition équilibrée des activités économiques sur l'ensemble du territoire, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne continuera de renforcer la complémentarité entre ses zones économiques. Cette démarche vise à éviter les phénomènes de concentration, en minimisant les impacts négatifs sur la circulation, la pollution et la consommation d'énergie.

Intégrer une économie résiliente basé sur un modèle de zones d'activité durable ayant pour objectif d'œuvrer pour l'optimisation et la réduction des consommations d'eau, de mieux gérer les eaux pluviales et de désimpermeabiliser les sols, afin de préserver la ressource en eau et de limiter les risques d'inondation. Il s'agira également de limiter toutes nuisances et pollutions tant sur les ressources que sur les populations (sonores, lumineuses ou olfactives), de développer des réseaux de chaleur et d'encourager l'échange de matériaux ou la production d'énergies renouvelables. La réhabilitation des friches et la mutualisation des bureaux et parkings sont également préconisées, dans l'optique de limiter l'artificialisation des sols et de rationaliser l'occupation de l'espace.

En intégrant ces priorités dans une approche durable, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne réaffirme sa volonté de construire un territoire cohérent, attractif et responsable pour les générations à venir.

Déclinaison opérationnelle

Les deux intercommunalités du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne ont élaboré des schémas d'accueil raisonné des entreprises, en veillant à proposer une offre adaptée aux enjeux de sobriété foncière. Ces stratégies communautaires visent à identifier les besoins d'accueil en cohérence avec la dynamique économique locale.

2.2 Accompagner la transformation du modèle commercial vers une offre orientée vers les polarités et les zones existantes requalifiées

Après une période de fragilisation de l'activité commerciale, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne semble engranger les fruits de sa stratégie de préservation du commerce dans les centres-villes et les centres-bourgs : relance de l'installation des nouveaux commerçants et réduction de la vacance commerciale, maintien d'une certaine diversité commerciale... Pour autant, les équilibres commerciaux entre centre-ville et périphérie reste précaire dans un contexte de transformation des modes de consommation (poursuite de la croissance du digitale, développement de la seconde main, transformation sociologique avec une génération Z qui ne dispose plus des mêmes aspirations...).

Dans ce contexte, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne souhaite utiliser le SCoT comme soutien à la stratégie d'équilibre entre les différentes formes de commerce en s'inscrivant dans un modèle commercial plus vertueux et qui participe à la qualité de vie des habitants.

Poursuivre la stratégie de préservation du commerce en cœur de ville au plus près des habitants : Afin de préserver le rôle des centralités et d'accompagner les politiques publiques de revitalisation des cœurs de ville et de village, le territoire priorise l'installation du commerce en centralité. Cette stratégie s'accompagne d'une prise en compte de tous les facteurs qui participent à la dynamique commerciale d'une centralité : habitat dense, services publics, offre de santé...

Maitriser le rythme de développement du commerce en périphérie en recherchant une complémentarité avec les centralités : Le commerce installé dans les espaces de périphérie participe également au rayonnement commercial du territoire. Le SCoT souhaite réaffirmer leur complémentarité avec les centralités en différenciant les typologies de commerces qui peuvent s'y installer. Au regard de la faible densité bâtie en zone commerciale, le territoire souhaite conserver un nombre équivalent de secteurs d'implantation périphérique (SIP) et suspendre la consommation foncière pour la création de grand commerce en SIP. Le territoire privilégie ainsi un développement par densification et renouvellement urbain en privilégiant les SIP les plus proches des lieux d'habitation.

Engager une stratégie vertueuse de transformation des secteurs d'implantation périphérique (SIP) : Le territoire souhaite engager les opérateurs du commerce présents dans les SIP dans un changement de modèle commercial en prônant un aménagement vertueux qui optimise au mieux le foncier existant, qui réduit les espaces imperméabilisés et qui améliore l'image des entrées de ville.

Accompagner le développement de la logistique commerciale : anticiper l'évolution des nouveaux formats de commerce : Le développement du commerce digital oblige le SCoT à anticiper l'augmentation du colisage qui transit sur le territoire. Pour cela, le SCoT prévoit la création d'entrepôts de dimension locale qui optimise les livraisons du dernier kilomètre notamment dans les centres-villes. Par ailleurs, le SCoT souhaite soumettre les nouvelles formes de commerces (casier, drive, magasin autonome, consigne automatique...) aux mêmes règles que le commerce.

En réaffirmant le développement commercial autour des centralités et en encadrant le développement en SIP, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne entend soutenir un modèle commercial vertueux, équilibré et cohérent.

2.3 Promouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'économie et identité territoriale

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne, soucieux de préserver et de valoriser son patrimoine agricole, place l'agriculture au cœur de son développement territorial. En tant qu'élément essentiel de son identité, l'agriculture doit être à la fois diversifiée, durable et adaptée aux enjeux locaux. Afin de répondre aux besoins alimentaires des habitants tout en respectant les ressources naturelles, le territoire s'engage à soutenir des pratiques agricoles innovantes et responsables. Cela passe par la promotion des circuits courts, le soutien aux filières locales et la mise en valeur des productions agricoles, en garantissant une complémentarité entre les marchés nationaux et les besoins de proximité. Ce modèle vise à renforcer la résilience du territoire tout en répondant aux attentes des consommateurs et des acteurs agricoles locaux.

Pour conforter la dynamique agricole, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en œuvre plusieurs actions stratégiques :

Promouvoir une agriculture diversifiée en tant qu'élément constitutif de l'identité territoriale : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en avant les pratiques agricoles diversifiées, telles que la polyculture, l'élevage, le maraîchage et l'agroforesterie, tout en valorisant des pratiques respectueuses des ressources naturelles (eau, air, sol) pour renforcer l'identité et la durabilité du territoire.

Protéger et développer des activités agricoles répondant aux besoins alimentaires locaux : Le territoire accompagnera le développement des filières alimentaires locales en structurant les circuits de production et de distribution, tout en encourageant la création de points de vente directe afin de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs, et de répondre aux besoins alimentaires du territoire. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté plus large de promouvoir une agriculture durable et territorialisée, à travers des actions en faveur de la renaturation des friches agricoles, de la préservation de la qualité des sols et du bocage, ainsi que de la valorisation des produits issus des exploitations locales.

Renforcer l'équilibre entre une agriculture orientée vers les marchés nationaux et l'implication dans les circuits courts : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne encouragera le développement d'une agriculture compétitive sur les marchés nationaux, tout en soutenant son intégration dans les circuits courts de proximité, afin de créer un équilibre bénéfique pour les acteurs agricoles locaux et les consommateurs.

En intégrant ces priorités dans une approche durable, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne renforcera son rôle dans l'agriculture de demain, alliant rentabilité, respect des ressources et alimentation de qualité pour ses habitants.

2.4 Renforcer l'attractivité touristique du territoire en capitalisant sur la richesse des patrimoines

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne dispose d'un patrimoine naturel, culturel et historique riche, véritable atout pour son développement touristique. Afin de renforcer son attractivité, le territoire souhaite capitaliser sur ses atouts, tout en diversifiant et enrichissant son offre touristique. L'objectif est de répondre aux attentes variées des visiteurs tout en préservant l'environnement et le cadre de vie unique du territoire.

Valoriser les patrimoines et le cadre de vie : Le territoire mettra un accent particulier sur la valorisation de ses espaces naturels et de son patrimoine bâti, riches et variés. Des sites emblématiques comme le Lac au Duc, propice aux activités nautiques et aux randonnées, ou encore la Forêt de Brocéliande, lieu mythique empreint de légendes, seront au cœur de cette mise en valeur. Le patrimoine bâti sera également un levier d'attractivité, avec la cité médiévale de Josselin et son imposant château, ou encore les moulins de l'Oust, témoins de l'histoire industrielle locale.

Le territoire peut aussi s'appuyer sur des labels patrimoniaux structurants : Josselin et Malestroit bénéficient du label *Petite Cité de Caractère*, tandis que Concoret, Cruguel et Tréhorenteuc sont reconnues *Communes du patrimoine rural de Bretagne*, illustrant la richesse et la diversité du bâti traditionnel. Le territoire s'inscrit par ailleurs dans une dynamique de reconnaissance plus large, à travers la démarche d'intégration au *Pays d'art et d'histoire « Pays de Rohan »*.

Accompagner le développement de l'offre touristique : Pour diversifier et enrichir l'offre, le territoire poursuivra le développement de circuits pédestres et cyclables, notamment autour de sites comme le canal de Nantes à Brest. Le soutien aux événements locaux, viendra compléter cette offre. L'enrichissement de l'offre avec des expériences centrées sur les produits locaux et le développement d'un tourisme respectueux de l'environnement seront également des priorités. Enfin, La Gacilly, avec son festival photo en plein air et son engagement fort en faveur de l'écologie, constitue un pôle d'attractivité majeur pour les visiteurs en quête de découvertes artistiques, culturelles et environnementales.

L'élargissement de la promotion touristique aux habitants vise à renforcer leur appropriation des richesses culturelles, patrimoniales et naturelles du territoire. Cette démarche s'appuie sur le développement d'offres de loisirs de proximité, l'organisation d'événements accessibles à tous et une meilleure diffusion des informations sur les sites d'intérêt. En impliquant les habitants comme ambassadeurs de leur territoire, elle encourage un tourisme plus durable, ancré localement, et contribue à renforcer l'économie de proximité.

Cette ambition se traduit notamment par le projet déployé en 2025 dans le cadre de l'appel à projets « Révéler les facettes » de la Destination Brocéliande. Deux initiatives emblématiques illustrent cette dynamique : le camping d'Aleth sur le territoire d'Oust à Brocéliande Communauté, et « L'Ordre des Veilleurs » sur Ploërmel Communauté, qui vise à mettre en réseau cinq sites patrimoniaux à travers un jeu de rôle et une enquête immersive. Ce type de dispositif innovant permet de valoriser le patrimoine de manière ludique et participative, en créant du lien entre habitants, visiteurs et territoires.

Renforcer les synergies entre les acteurs touristiques : Le territoire travaillera à la coordination entre les acteurs touristiques afin de proposer une offre touristique cohérente et complémentaire. Des sites comme le musée de la Résistance en Bretagne et les nombreux parcs naturels locaux seront mis en valeur pour offrir aux visiteurs une expérience fluide et

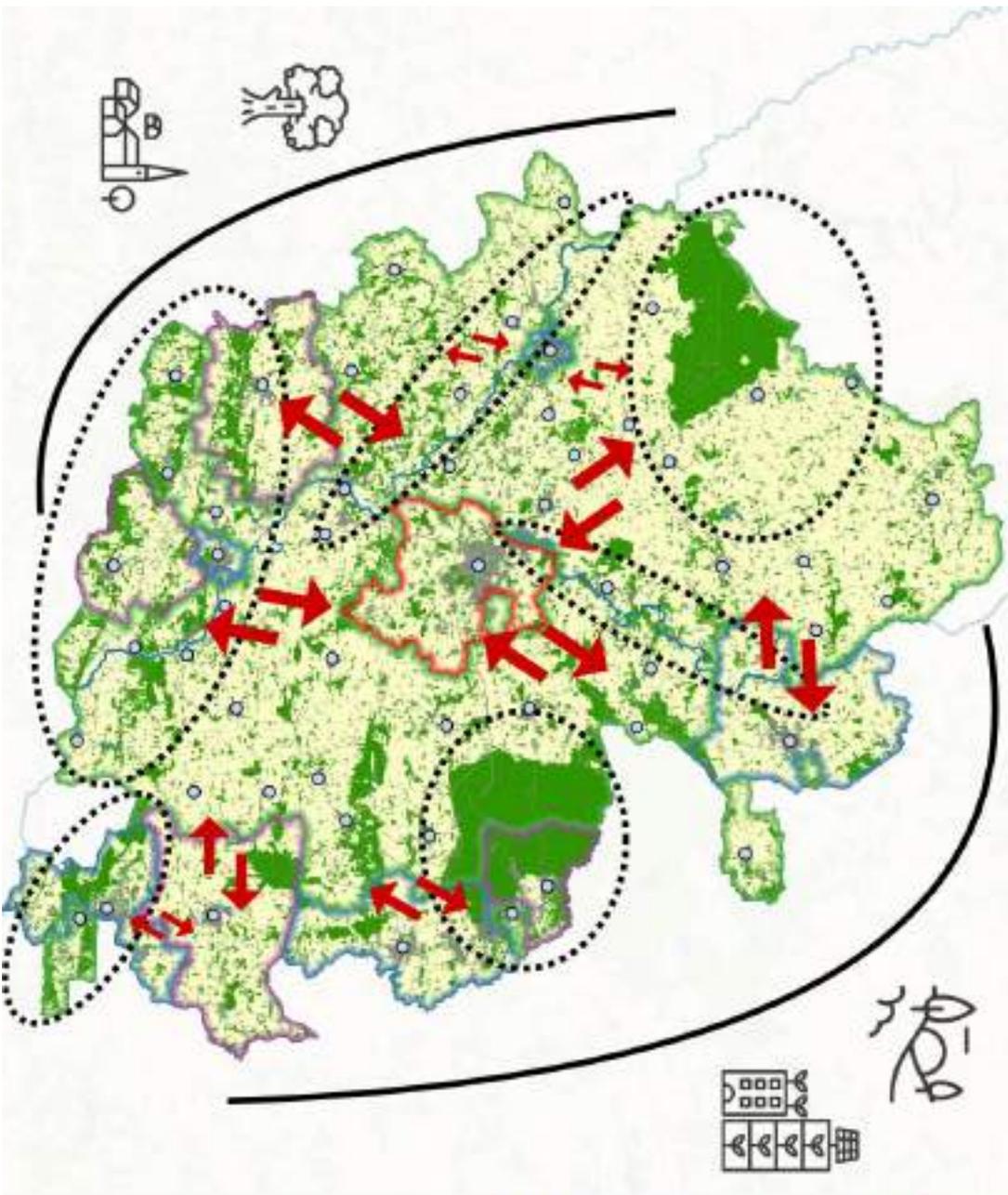
enrichissante. Les partenariats entre les offices de tourisme, les hébergeurs locaux et les sites touristiques seront renforcés pour faciliter le développement de micro-formation en ligne, l'accès à l'information (à travers notamment le pass pro à destination des salariés des structures de la destination Brocéliande) et à la réservation.

Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne entend tirer parti de son patrimoine exceptionnel pour renforcer son attractivité touristique tout en préservant son environnement et son cadre de vie. En diversifiant et en coordonnant son offre, le territoire offrira une expérience unique qui met en valeur ses spécificités, en s'appuyant sur des sites emblématiques et d'autres lieux incontournables, tout en répondant aux attentes des visiteurs.

Déclinaison opérationnelle

La trajectoire de développement touristique du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'inscrit en cohérence avec la stratégie de destination de Brocéliande, visant à valoriser les richesses naturelles et culturelles du territoire. Cette approche permet de renforcer l'attractivité touristique du territoire

Axe 3 : Poursuivre les démarches d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété



Axe 3 : Poursuivre les démarches d'adaptation aux changements climatiques et de sobriété

Developper le territoire en s'appuyant sur l'architecture territoriale existante






Valoriser les zones d'habitat existantes
 Valoriser les zones d'habitat existantes
 Valoriser les zones d'habitat existantes

Poursuivre les démarches de sobriété foncière

Protéger le patrimoine urbain des centres-villes et des centres-bourgs

Identifier les zones existantes, notamment les espaces non utilisés et favoriser un réajustement foncier, notamment par la mise en œuvre de mécanismes de régulation et de gestion foncière du foncier pour limiter l'étalement urbain et renforcer la qualité de vie.

Accompagner les démarches de rénovation

Favoriser les initiatives locales pour rénover le bâti existant et améliorer le cadre de vie.

Préserver et valoriser les paysages comme support de l'identité du territoire

Protéger et valoriser les vallées et les espaces boisés

Protéger et valoriser les vallées et les espaces boisés pour assurer la biodiversité et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Préserver le littoral bocager et les marais bocagers

Conserver le bocage et les marais bocagers pour maintenir le patrimoine, les services écosystémiques et les fonctions de régulation.

Maintenir l'équilibre entre les espaces ruraux et urbains

Renforcer l'équilibre entre espaces ruraux et urbains en renforçant la qualité des services, la cohésion sociale et l'équité territoriale.

Bandes littorales le paysage à toutes les échelles

Intégrer les paysages dans les projets d'aménagement
 Intégrer les paysages dans les projets d'aménagement pour préserver les caractéristiques paysagères et les valeurs patrimoniales.

Protéger et valoriser les espaces paysagers du territoire

Identifier les paysages remarquables et valoriser leur potentiel
 Identifier les paysages remarquables et valoriser leur potentiel pour améliorer la qualité de vie et renforcer l'identité territoriale.

Valoriser les éléments patrimoniaux

Mettre en valeur les éléments patrimoniaux et les savoir-faire locaux
 Mettre en valeur les éléments patrimoniaux et les savoir-faire locaux pour renforcer l'identité territoriale et améliorer la qualité de vie.

Accompagner la transition paysagère

Soutenir la transition paysagère en associant les acteurs locaux
 Soutenir la transition paysagère en associant les acteurs locaux pour améliorer la qualité de vie et renforcer l'identité territoriale.

Le paysage constitue un élément fondamental de la qualité de vie, de l'attachement des habitants à leur territoire, et de son pouvoir d'attractivité. Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se distingue par une grande variété paysagère : des collines boisées, des vallées sinueuses, des rivières et étangs, de vastes espaces agricoles dédiés à la polyculture et à l'élevage, ainsi que de grands massifs forestiers, notamment la célèbre forêt de Brocéliande. Les paysages urbains, à la fois authentiques et dynamiques, contribuent également à cette diversité.

Cependant, cette richesse paysagère est aujourd'hui menacée par des phénomènes de banalisation, liés notamment à l'artificialisation des sols et à l'urbanisation croissante. Dans ce contexte, le SCoT du Pays de Ploërmel considère le paysage comme un bien commun précieux, à la fois à préserver et à valoriser. L'objectif est de maintenir et de renforcer la trame verte et bleue, de préserver la biodiversité et d'assurer une gestion durable des paysages. Cette démarche permet de conserver et de partager cette richesse patrimoniale, qui représente un véritable levier pour l'attractivité et l'identité du territoire, tout en favorisant un développement respectueux des équilibres naturels.

Cela se déclinera de manière concrète à travers plusieurs actions :

- La poursuite des démarches de sobriété foncière
- La préservation et la valorisation des paysages,
- La réduction de la vulnérabilité du territoire face aux risques,
- La réduction de la consommation énergétique, l'accélération de la rénovation énergétique,
- La diversification des modes de production des énergies renouvelables,
- La préservation et la sécurisation de la ressource en eau.

Ces mesures viseront à renforcer la résilience du territoire tout en contribuant à un développement plus durable et respectueux de l'environnement.

3.1 Poursuivre les démarches de sobriété foncière

À l'image de nombreux territoires français, le développement du Pays de Plœrmel Cœur de Bretagne repose largement sur l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF), à un rythme d'environ 55,62 hectares par an. Bien que ce rythme ait ralenti au cours des années 2010, grâce à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme et au développement d'outils et de politiques de renouvellement urbain, il reste élevé au regard des dynamiques démographiques et économiques du territoire.

Le foncier est une ressource limitée et l'artificialisation des sols est difficilement réversible. Sa préservation est essentielle pour répondre à des enjeux majeurs : la santé publique, la maîtrise des coûts pour les ménages et les collectivités, la mobilité, la production agricole, la biodiversité et la gestion des risques naturels. Sur le territoire du Pays de Plœrmel Cœur de Bretagne, l'artificialisation s'opère principalement en périphérie, sous la forme d'un urbanisme monofonctionnel et peu dense. Cette dynamique d'expansion consomme de vastes surfaces et entraîne le déplacement des commerces, des services et des équipements vers les franges urbaines, fragilisant ainsi les centralités et générant des impacts sociaux et environnementaux conséquents.

Les récentes évolutions législatives, notamment la loi « Climat et Résilience », fixent de nouveaux objectifs de sobriété foncière à l'échelle nationale et régionale, auxquels le Pays de Plœrmel Cœur de Bretagne doit répondre. Dans ce cadre, le SCOT du Pays de Plœrmel Cœur de Bretagne affirme sa volonté de réduire le rythme de l'artificialisation des sols et d'encourager un usage rationnel du foncier. Cette approche s'inscrit dans un cadre de solidarité territoriale, en prenant en compte les spécificités locales et les besoins liés au développement du territoire.

Trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) 2021-2050



L'objectif est d'atteindre un équilibre en favorisant l'efficacité foncière, en accompagnant le renouvellement urbain et en maîtrisant l'extension des zones urbanisées. Cette démarche vise à préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers, tout en répondant aux nécessités de

développement économique et démographique. En adoptant ces principes, le SCOT du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne engage une trajectoire de développement plus durable et équilibrée, garantissant la préservation des ressources naturelles et une meilleure qualité de vie pour les habitants.

En cohérence avec les objectifs fixés par la loi « Climat et Résilience » et le SRADDET Bretagne, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne amplifiera les actions en faveur de la sobriété foncière. Ces mesures visent à réduire la consommation d'espace ENAF à l'horizon 2030 et à limiter l'artificialisation des sols sur la période 2031-2041.

La trajectoire adoptée s'aligne avec les orientations du SRADDET Bretagne, qui fixe un objectif de réduction de 44 % de la consommation foncière à l'horizon 2031, soit 296 hectares pour les deux intercommunalités du territoire.

Dans la seconde période d'application de la loi « Climat et Résilience », le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne poursuivra cette dynamique en renforçant ses efforts pour atteindre une réduction de 50 % de l'artificialisation des sols.

À titre de référence, entre 2011 et 2021, 556 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers ont été consommés sur l'ensemble du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne (selon le MOS). Pour la période 2021-2031, l'enveloppe régionale garantie par le SRADDET Bretagne pour les deux intercommunalités est fixée à 296 hectares.

Afin de prolonger les démarches de sobriété foncière d'ores et déjà engagé sur le territoire, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en œuvre plusieurs actions stratégiques :

Privilégier le renouvellement urbain des centres-villes et des centres-bourgs : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage à faire du renouvellement urbain un levier majeur de sa stratégie de sobriété foncière. Cette approche repose sur la recomposition des tissus urbains existants et la mobilisation des espaces sous-utilisés ou vacants, tout en garantissant une qualité urbaine renforcée. Il s'agit ainsi de limiter l'extension des zones urbanisées, en particulier lorsque celle-ci risque de fragiliser les centralités au profit de secteurs périphériques. Dans le cadre de ses projets d'aménagement, le territoire privilégiera :

- La mixité fonctionnelle et la diversification des usages : les politiques de zonage et de spécialisation seront restreintes aux activités économiques ou sanitaires incompatibles avec les autres fonctions urbaines, afin de favoriser la cohabitation des logements, des services et des commerces.
- Un urbanisme plus compact : en limitant l'étalement urbain, cette approche vise à préserver les terres agricoles et les milieux naturels. Cela se traduira par la définition d'objectifs de densification adaptés à chaque contexte local, tout en assurant une diversité des formes urbaines en cohérence avec les tissus bâtis existants.

Cette démarche de densification s'applique à l'ensemble des espaces dédiés aux activités économiques et à l'habitat, invite les 2 Communautés de communes à :

- Engager des démarches d'innovation et d'expérimentation urbaines : en facilitant le développement de nouvelles formes d'aménagement, intégrant la performance énergétique, l'évolution du bâti et la réhabilitation des logements, des espaces d'activités et des commerces.
- Mettre en œuvre une politique foncière proactive : les deux intercommunalités du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne se doteront d'outils permettant de mobiliser les réserves foncières au sein des secteurs déjà urbanisés, en s'appuyant sur les dispositifs existants (Zones d'Aménagement Concerté, établissements publics fonciers, etc.).

Accompagner les démarches de renaturation : En complément des actions de renouvellement urbain, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage dans le déploiement d'initiatives de renaturation visant à restaurer les sols artificialisés et à reconstituer des îlots de fraîcheur. Ces actions permettront de renforcer la trame verte et bleue et de lutter contre les effets du changement climatique tout en améliorant le cadre de vie des habitants.

Dans la continuité de la loi « Climat et Résilience », les surfaces désartificialisées seront comptabilisées et permettront de compenser, à l'échelle des deux intercommunalités, une partie des nouvelles enveloppes d'artificialisation. Cette approche garantit une gestion équilibrée des sols, en conciliant développement territorial et préservation des ressources naturelles.

3.2 Préserver et valoriser les paysages comme support de l'identité et de l'attractivité du territoire

Les paysages du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne constituent un patrimoine naturel et culturel essentiel, reflétant l'histoire locale et jouant un rôle majeur dans l'attractivité du territoire. Leur diversité, allant des vallées sinueuses aux grands massifs forestiers, en passant par le bocage et les centres-bourgs de caractère, façonne l'identité du territoire et participe au cadre de vie des habitants. Cependant, ces paysages sont aujourd'hui fragilisés par l'artificialisation des sols, la perte de linéaire bocager et les mutations liées aux activités humaines. Face à ces enjeux, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'engage à mettre en œuvre une politique ambitieuse de préservation et de valorisation de ses paysages, afin de garantir un développement équilibré et durable.

Pour préserver et valoriser ses paysages, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne mettra en œuvre plusieurs actions stratégiques :

Préserver la diversité et les grandes unités paysagères du territoire : Le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne adoptera des actions concrètes pour préserver et renforcer les grandes unités paysagères qui structurent le territoire :

- **Protéger et valoriser les vallées et les espaces boisés :** les vallées du Canal de Nantes à Brest, de l'Oust ou encore de l'Yvel garantissent une biodiversité remarquable et jouent un rôle clé dans la gestion de l'eau. Leur mise en valeur passe par la protection des espaces naturels sensibles et l'intégration paysagère des nouveaux aménagements.
- **Préserver le linéaire bocager et les massifs forestiers :** le bocage, élément emblématique du territoire, est un réservoir de biodiversité et un rempart contre l'érosion. Sa préservation sera assurée par des actions de renforcement des haies et la limitation de leur destruction. Les grands massifs forestiers, dont les forêts de Brocéliande et de Lanouée, feront l'objet de mesures spécifiques pour garantir leur intégrité écologique tout en valorisant leurs fonctions récréatives et paysagères.
- **Maintenir l'équilibre entre les espaces ruraux et urbains :** dans les centres-villes et centres-bourgs, une attention particulière sera portée à la qualité des espaces publics, à la cohérence des formes urbaines et à la préservation des perspectives paysagères. Les entrées de ville feront l'objet d'une requalification pour renforcer la lisibilité et l'identité des lieux.

Rendre lisible le paysage à toutes les échelles : Afin de renforcer l'identité paysagère et d'améliorer la perception du territoire, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne favorisera une lecture cohérente du paysage, à la fois sur le plan local et à l'échelle des grands ensembles :

- **Intégrer les paysages dans les projets d'aménagement :** chaque opération d'urbanisme devra prendre en compte les spécificités paysagères pour préserver les continuités écologiques et les vues remarquables.
- **Protéger et valoriser les entités paysagères du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne :**
 - Le Massif de Brocéliande, ensemble forestier important à l'ouest mais dont seules les périphéries concernent réellement le territoire du SCOT,
 - Le plateau de Pontivy-Loudéac, l'ensemble le plus vaste, qui occupe une grande moitié nord du territoire, principalement représenté par une unité plus restreinte,

- le plateau de l'Yvel,
- Les reliefs des Landes de Lanvaux, autre ensemble important du territoire qui se situe au sud, aux abords du cisaillement sud-armoricain,
 - Les Vallées naviguées, ensemble traversant les deux entités précédentes du nord-ouest vers le sud-est et s'exprimant sur ce territoire par la Vallée de l'Oust.
- **Valoriser les éléments identitaires** : les patrimoines bâti et naturel (chapelles, moulins, talus, mares...) seront mis en avant à travers des parcours de découverte et des actions de sensibilisation.
 - **Accompagner la transition paysagère** : le territoire veillera à anticiper les mutations climatiques et agricoles en soutenant des projets de renaturation, de replantation bocagère et de revalorisation des friches.

Ainsi, le Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne s'inscrit dans une démarche globale où les paysages sont considérés non seulement comme un bien commun à protéger, mais aussi comme un levier stratégique pour construire un territoire harmonieux et résilient.

